

Comment devenir ambulancier ?

Auxiliaire Ambulancier (A.A)

L'auxiliaire ambulancier seconde l'ambulancier diplômé d'Etat. Il est essentiellement chauffeur de VSL et assistant dans l'ambulance.

Formation

- * Se déroule sur une période de deux semaines soit 70 heures.
- * Son coût s'élève entre 600 et 800 €.
- * Est délivrée par les Instituts de Formation d'Ambulanciers (IFA).

Objectifs

- * Conduire le véhicule sanitaire léger et effectuer la prise en charge des patients.
- * Se situer comme équipier de l'ambulancier diplômé d'état dans le véhicule sanitaire.

Programme de formation

- * Déontologie et règles professionnelles.
- * Ergonomie manutention.
- * Hygiène et transport sanitaire.
- * Gestes d'urgence en vue de l'obtention de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences Niveaux 1 et 2.
- * Mise en situation et évaluation de formation.

La formation est sanctionnée par une attestation de formation délivrée par l'IFA.

Renseignements

Institut de Formation Ambulancier
Tél : 05 45 24 42 56
secretariat-ifa16@ch-angouleme.fr

Ambulancier diplômé d'Etat (D.E.A)

L'ambulancier exerce son activité au sein d'une entreprise privée ou d'un établissement de santé. Il assure sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale, la prise en charge et le transport de malades, de blessés ou de parturientes dans les véhicules de transport sanitaire adaptés pour des raisons de soins ou de diagnostic.

Formation

- * Se déroule sur 630 heures : 455 heures de cours théoriques et 175 heures en stage clinique et en entreprise.
- * Son coût s'élève entre 4000 et 5000 €.
- * L'épreuve d'admissibilité comporte un stage d'orientation professionnelle de 140 heures et une épreuve écrite.
- * L'épreuve d'admission nécessite une épreuve orale.
- * Est délivrée par les Instituts de Formation d'Ambulanciers (IFA).

Objectifs

- * Assurer sur prescription médicale ou en cas d'urgence, pour des raisons de soins ou de diagnostics, tout type de prise en charge de patients au sein d'un service de transport sanitaire.

Programme de formation

- * Dans toutes les situations d'urgence, assurer les gestes adaptés à l'état du patient.
- * Apprécier l'état clinique du patient.
- * Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections.
- * Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation du patient.

- * Etablir une communication adaptée au patient et à son entourage.
- * Assurer la sécurité du transport sanitaire.
- * Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité ses soins.
- * Organiser les activités professionnelles dans le respect des règles et des valeurs de la profession.

Au préalable...

- * Permis B depuis 3 ans ou 2 ans si conduite accompagnée
- * Vaccination à jour
- * Certificat médical d'aptitude

